



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assurance complémentaire

Question écrite n° 78184

Texte de la question

Mme Anne Grommerch attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les inquiétudes d'un certain nombre d'opticiens concernant la création d'un réseau d'opticiens agréés par différents grands groupes mutualistes. Ces professionnels estiment que ce type de réseaux dans lesquels les professionnels doivent s'engager à respecter des tarifs maximaux risque de limiter pour les assurés le libre choix de leur professionnel et de leurs équipements optiques. En effet, des conditions de vente drastiques semblent pouvoir être imposées aux membres du réseau, au détriment potentiel de la qualité et de la diversité de l'offre. Les professionnels non affiliés redoutent également une perte conséquente de chiffre d'affaires. Elle lui demande donc de bien vouloir s'assurer que ni la libre concurrence ni la qualité des produits ne seront remis en cause par cette création de réseau mutualiste.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Grommerch](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78184

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 mai 2010, page 5165

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)